

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-689/SG/AI portant admission au bénéfice de la retraite d'un adjudant-chef de la Garde territoriale.

n° 72-689/SG/AI

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
4 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef Hassan Mohamed, matricule 167, en service au Détachement du Corps urbain de Diibouti, ayant accompli vingt-cinq années de services effectifs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er décembre 1972.